**Campagne des bourses de lycée pour l’année scolaire 2023-2024**

Cette campagne s’effectue sur deux périodes :

- **Du lundi 29 mai au mercredi 5 juillet 2023 inclus**

Et

- **Du vendredi 1er septembre au jeudi 19 octobre 2023**

Documents à fournir :

* L’avis de situation déclarative 2023 sur les revenus de 2022
* L’attestation de la CAF
* La copie intégrale du livret de famille ou les actes de naissance

\* Si le parent demandeur est célibataire :

- l'avis de situation déclarative 2023 sur les revenus de 2022

- l'attestation récente de la CAF

   - copie intégrale du livret de famille ou acte(s) de naissance

\* En cas de concubinage ou pacs

- Joindre obligatoirement l’avis de situation déclarative 2023 sur les revenus de 2022 du partenaire.

Merci de bien vouloir déposer vos dossiers au service des bourses du Lycée.